

• L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) évolue

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'ACS propose des droits renforcés. Cette aide financière réduit le montant de la cotisation annuelle à verser à un organisme de protection complémentaire et permet d'accéder à des contrats de complémentaire santé sélectionnés sur des critères de qualité et de prix. La dispense d'avance des frais et l'exonération des fran-

chises médicales complètent le dispositif.

Vous trouverez toutes ces informations sur www.msa-mps.fr ou sur le site dédié www.info-acs.fr où figurent la liste des organismes sélectionnés et le comparateur d'offres.

L'ACS prend la forme d'une «attestation chèque» délivrée par la

MSA à présenter à l'organisme de protection complémentaire pour réduire le montant de sa cotisation annuelle.

Le montant de l'aide augmente en fonction de l'âge du bénéficiaire car le coût des complémentaires augmente avec l'âge.

• Les nouveautés pour les non salariés

DRP 2015*

Dématérialisation

Si le dernier revenu professionnel connu par la MSA est supérieur à 10 000 euros, vous devez obligatoirement réaliser la DRP et le paiement de vos cotisations par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation expose à une pénalité.

Déclarer votre DRP sur le service en ligne disponible sur www.msa-mps.fr depuis Mon espace privé ou par télétransmission EDI-DRP

Sanctions et pénalités

Par ailleurs, de nouvelles sanctions et pénalités ont été mises en place en application de plusieurs textes législatifs en cas de non retour de votre déclaration à la MSA.

Les nouvelles dispositions sont détaillées dans le document disponible sur le site internet "Déclaration de

revenus professionnels" rubrique "Démarches" onglet "Documents".

Votre déclaration est à retourner avant le 20 août 2015.

COTISANTS DE SOLIDARITÉ : PENSEZ À RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE MSA

Les cotisants de solidarité non retraités vont pouvoir, sous certaines conditions, accéder au statut de chef d'exploitation et bénéficiaire de l'ensemble des droits qui en découlent.

La MSA les invite à répondre au questionnaire, reçu par courrier. Il permettra, avec la déclaration de revenus professionnels, d'évaluer l'importance et la nature de l'activité agricole et ainsi déterminer l'accès au statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les cotisants qui auront répondu à l'enquête seront informés à l'autom-

me de l'évolution de leur statut, qui deviendra effectif notamment pour les prestations.

SERVICES PRO SUR INTERNET

Sans vous déplacer, effectuez vos TESA* en ligne sur www.msa-mps.fr / mon espace privé / espace pro. En quelques clics, la déclaration d'embauche, le bulletin de salaire et l'attestation Assedic sont réalisés !

Les carnets TESA* papier ne sont plus adressés par courrier et sont uniquement disponibles à l'accueil MSA :

- à Auch, 1 place maréchal Lannes
- à Condom, 8 Quai Laboupillère ;
- à Nogaro, 80 rue nationale
- à Mirande, 11 rue Rohan.

* Titre emploi simplifié agricole

* DRP : Déclaration de Revenus Professionnels

• 1^{er} départ en vacances : une solidarité régionale unique en France

Pour les 20 ans de l'opération 1^{er} Départ en Vacances, les organisateurs tablent sur un objectif : atteindre le nombre de 2000 enfants de 6 à 17 ans partant pour la 1^{ère} fois en vacances.

Cette opération qui permet à des enfants (de familles modestes de Midi-Pyrénées ou en situation de handicap), d'avoir accès à des vacances collectives dans des hébergements non spécialisés à des prix modiques. Un véritable enjeu pour ces jeunes qui vont pour la première fois vivre un séjour hors du foyer familial.

Le partenariat est historique entre les organisateurs qui oeuvrent pour l'égalité des chances et la mixité en proposant «des vacances pour tous» sur des séjours de qualité et multi-activités.

Au cours de l'opération 2014-2015 : 1579 enfants sont partis pendant les vacances d'été. Plus de 70 thématiques différentes dans 40 centres de vacances.

Les partenaires organisateurs sont : l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air), la CAF, les MSA Midi-Pyrénées, la région Midi-Pyrénées

et la SNCF.

*Quelques chiffres** : En 2014, un peu plus de la moitié des personnes interrogées déclaraient ne pas envisager de partir en vacances pour raison financière. 1 jeune sur 4 dans la tranche d'âge des 6-14 ans ne part pas en vacances.

Espérons que les jeunes pyrénéens seront nombreux à profiter de cette action de solidarité.

* Source : Observatoire des Inégalités